

**Direction Générale des Ressources / Direction des Question n° 089
Finances et du contrôle de gestion**

Finances

REF : DAF2017018

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 18/05/2017

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Approbation du compte administratif 2016 du budget annexe du Service de soins à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIDPAAH)

EXPOSE :

Voir la note de présentation synthétique en annexe.

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES ET ADULTES HANDICAPES (SSIDPAAH)

Par délibération en date du 24 septembre 2009, le Conseil municipal a autorisé la création d'un budget annexe pour le Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIDPAAH) soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Ce budget annexe permet donc d'isoler, depuis le 1^{er} janvier 2010, les dépenses relatives au SSIDPAAH. Ce service est aujourd'hui financé par l'Assurance maladie pour prendre en charge, jusqu'en 2016, 15 adultes handicapés et 110 personnes âgées.

Il s'agit du dernier compte administratif du budget annexe du SSIDPAAH adopté par le Conseil municipal. En effet, la Ville s'est conformée à la législation en transférant, à compter du 1^{er} janvier 2017, la gestion de cette activité au CCAS d'Aubervilliers. L'exercice 2016 est un exercice exceptionnel puisque **le SSIDPAAH a été lauréat de deux appels à projet lancés par l'ARS :**

- L'expérimentation d'un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) sur 2016 et 2017 accompagnée d'une subvention de 85 920 € (dont 20 400 € en 2016) ;
- L'expérimentation de places renforcées permettant au SSIDPAAH d'ouvrir 20 places supplémentaires avec à la clef un financement de 460 000 € sur 2016 et 2017 (dont 38 334 € en 2016).

Ces nouveaux financements sont essentiels puisqu'ils vont permettre au SSIDPAAH de poursuivre sa mission dans des conditions budgétaires plus favorables.

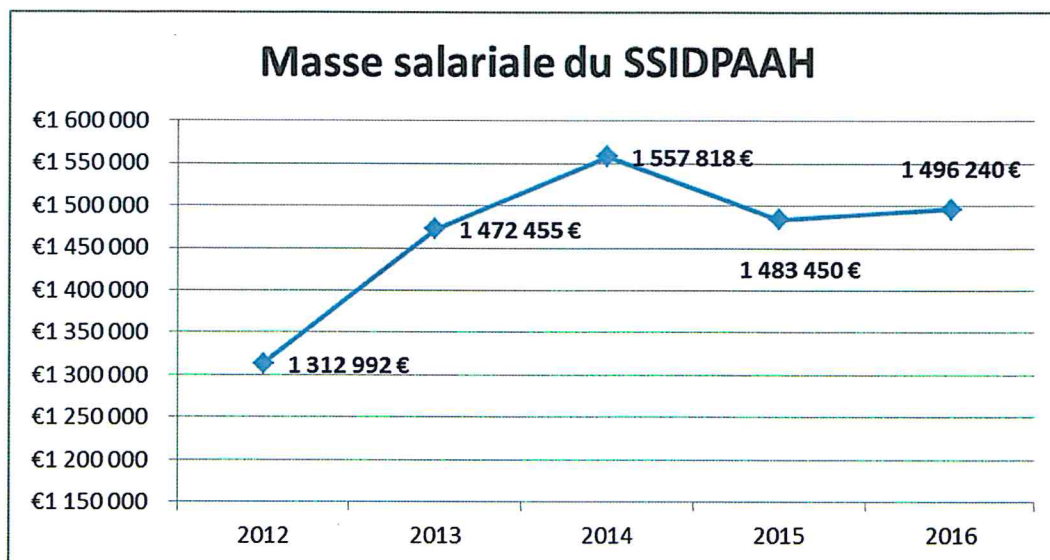
Le compte administratif 2016 du budget annexe du SSIDPAAH est le suivant :

	Service 001 Adultes handicapés	Service 002 Personnes âgées	TOTAL
Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	18 493,81 €	140 464,99 €	158 958,80 €
Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	162 040,20 €	1 323 300,00 €	1 485 340,20 €
Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	3 524,00 €	75 839,42 €	79 363,42 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	184 058,01 €	1 539 604,41 €	1 723 662,42 €
Dotation ARS (hors appel à projets)	155 559,57 €	1 483 211,69 €	1 638 771,26 €
Subvention appel à projets "SPASAD"		20 400,00 €	20 400,00 €
Subvention appel à projets "places renforcées"		38 334,00 €	38 334,00 €
Autres recettes exceptionnelles (apurement et avoirs)		3 143,40 €	3 143,40 €
Excédent reporté	30 458,24 €	- €	30 458,24 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	186 017,81 €	1 545 089,09 €	1 731 106,90 €
Résultat cumulé	1 959,80 €	5 484,68 €	7 444,48 €

Concernant les postes de dépenses, on distingue :

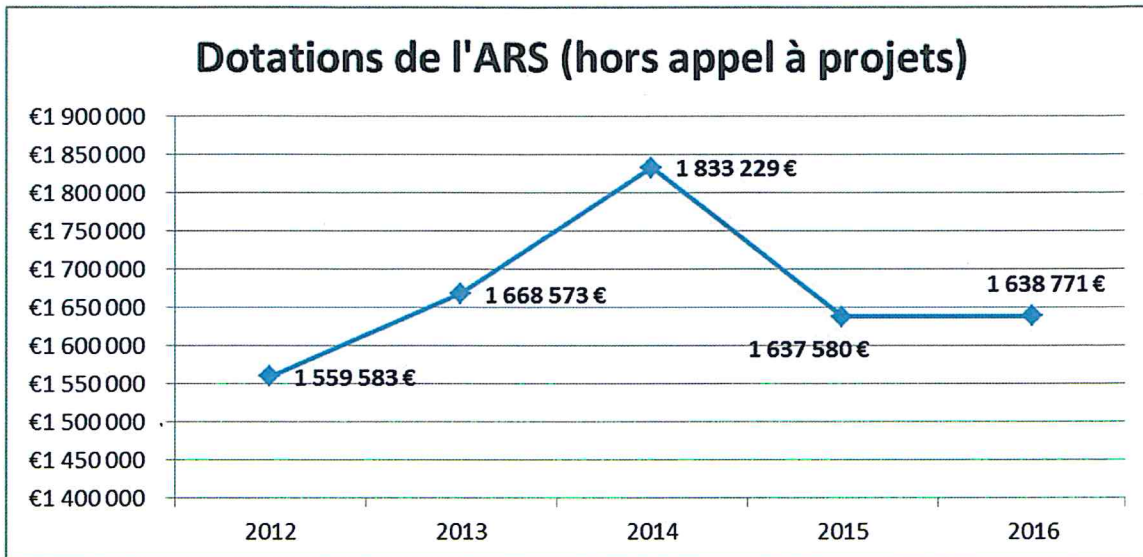
- Les charges de personnel (hors honoraire) dont le montant atteint 1 496 240,32 € en 2016 mais dont seulement 1 478 840,62 € ont pu être refacturés au budget principal de la Ville par manque de crédits. Le solde de 17 399,70 € sera reversé en 2017. La masse salariale du SSIDPAAH a augmenté de seulement 0,86% par rapport à 2015 soit une

confirmation du ralentissement opéré depuis 2 ans sans diminution du nombre de patients accompagnés.



- Un autre poste de dépense important concerne le recours aux infirmiers libéraux et du CMS en complément des agents du SSIDPPAH (50 778 €). Ce poste est en nette diminution en 2016 (- 18%) notamment en raison du manque de crédits pour régler certains actes effectués aux mois de novembre et décembre 2016.
- Les autres dépenses du SSIDPAAH concernent principalement les charges de structure refacturées au budget principal de la Ville (fluides, assurances, fournitures...), les charges propres du SSIDPAAH (téléphonie notamment) et les dépenses d'ordre. Ces dépenses diverses atteignent 212 856,65 € en diminution de 2,52% par rapport à l'exercice 2015.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'ARS finance l'intégralité du budget du SSIDPAAH ce qui signifie que la Ville ne verse pas de subvention d'équilibre (contrairement au CMS). En 2016, les dotations de l'ARS (hors appel à projets spécifiques) ont atteint 1 638 771,26 € soit un montant quasiment stable par rapport à 2015 (+ 0,07%). Il convient toutefois de noter que les dotations de l'ARS sont en diminution de plus de 10% depuis le point haut de 2014.



En bénéficiant des subventions relatives aux appels à projets « SPASAD » et « places renforcées », le SSIDPAAH équilibre son compte administratif 2016 et retrouve des marges de manœuvre, bien que limitées, pour l'exercice 2017.

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 MAI 2017

Présents :..... 27

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 18 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 mai 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, MM VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. SANON Guillaume
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. RUER Marc
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. KARROUMI Sofienne	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. BEAUDET Pascal
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

Mme AISSAOUI Djamila à donné procuration à Mme CHERET Magali à partir de la question n°81

M. RACHEDI Hakim étant arrivé à partir de la question n°81

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mme RABAH Hana, M. AIT-BOUALI Omar, Mme ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LE NOURY Nadia.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2017018

Signataire : JB

OBJET : Approbation du compte administratif 2016 du budget annexe du Service de soins à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIDPAAH)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Pascal BEAUDET et Mériem DERKAOUI, maires en exercice au cours de l'exercice 2016, s'étant retirée au moment du vote,

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu le compte de gestion 2016 du budget annexe du Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIDPAAH) établi par le Trésorier Municipal,

Vu le compte administratif 2016 du budget annexe du SSIDPAAH de la commune établi par la Maire,

Vu la note de présentation du compte administratif annexée à la présente délibération,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe du SSIDPAAH.

CONSTATE la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs 2016 comme suit :

RECETTES DE L'EXERCICE	Secteur "Adultes handicapés"	Secteur "Personnes âgées"	TOTAL
Investissement	0,00 €	41 818,72 €	41 818,72 €
Exploitation	155 559,57 €	1 545 089,09 €	1 700 648,66 €
Total	155 559,57 €	1 586 907,81 €	1 742 467,38 €

DEPENSES DE L'EXERCICE

Investissement	0,00 €	36 212,67 €	36 212,67 €
Exploitation	184 058,01 €	1 539 604,41 €	1 723 662,42 €
Total	184 058,01 €	1 575 817,08 €	1 759 875,09 €

RESULTATS DE L'EXERCICE

Investissement	0,00 €	5 606,05 €	5 606,05 €
Exploitation	-28 498,44 €	5 484,68 €	-23 013,76 €
Total	-28 498,44 €	11 090,73 €	-17 407,71 €

RESULTATS ANTERIEURS REPORTES

Investissement	0,00 €	37 143,99 €	37 143,99 €
Exploitation	30 458,24 €	0,00 €	30 458,24 €
Total	30 458,24 €	37 143,99 €	67 602,23 €

RESULTATS DE CLOTURE

Investissement	0,00 €	42 750,04 €	42 750,04 €
Exploitation	1 959,80 €	5 484,68 €	7 444,48 €
Total	1 959,80 €	48 234,72 €	50 194,52 €

SOLDE DES RESTES A REALISER

Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2016	1 959,80 €	48 234,72 €	50 194,52 €
---	-------------------	--------------------	--------------------

L'adjoint délégué
Silvère ROZENBERG



Reçu en préfecture le : 19/05/2017
Publié le : 19/05/2017
Certifié exécutoire le : 19/05/2017



L'adjoint délégué
Silvère ROZENBERG